

522

Lundi 21 mars 1955.

Participation de la Suisse à la
conférence internationale sur
l'utilisation de l'énergie atomique
à des fins pacifiques.

Département politique. Proposition du 17 mars 1955 (annexe).

Vu la proposition du département politique il est
d é c i d é

ce qui suit:

Le département politique est autorisé à répondre au secrétaire général des Nations Unies que le Conseil fédéral se fera représenter à la conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui s'ouvrira le 8 août 1955 à Genève et qu'il fera connaître ultérieurement la composition de sa délégation.

Extrait du procès-verbal au département politique (10 expl.)
pour exécution et au département des finances et des douanes.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber